

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 14 NOVEMBRE 2024

DEL-2024-272

L'An deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

MM. AEBISCHER, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. BAUD-GRASSET, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, GRIMAUD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,
MM. ANCHISI, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28
Présents : 12
Représentés par mandat : 2

Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur ORANGE pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :



Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € HT des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
AMANCY	Route de Cornier	167906	25.214,36	4.478,00	20.736,36
ETEAUX	Route de la Chapelle P1	167406	174.015,52	18.714,00	155.301,52
NANCY-SUR-CLUSES	La Frasse Haut	160826	35.121,03	4.341,00	30.780,03
MEGEVE	Sur le Meu	166841	17.389,51	0,00	17.389,51
MEGEVETTE	Chaumety	164378	52.464,25	6.929,89	45.534,36
THYEZ	Route de Rontalon - Le Coux	166356	48.677,90	12.076,72	36.601,18
SAINT-CERGUES	Route des Tattes TR2	126510	98.705,50	13.545,81	85.159,69
CHENS-SUR-LEMAN	Route du Lac	166841	49.053,50	5.933,32	43.120,18
MONTRIOND	Route de la Dranse	168709	62.203,13	6.989,00	55.214,13
TOTAL € HT			562.844,70	73.007,74	489.836,96

Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € HT des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
AMANCY	Route de Cornier	167906	3.647,00	656,46	2.990,54
ETEAUX	Route de la Chapelle P1	167406	26.869,00	4.836,42	22.032,58
NANCY-SUR-CLUSES	La Frasse Haut	160826	2.888,00	519,84	2.368,16
MEGEVE	Sur le Meu	166841	4.399,44	4.399,44	0,00
MEGEVETTE	Chaumety	164378	4.590,84	826,34	3.764,50
THYEZ	Route de Rontalon - Le Coux	166356	5.638,83	1.014,98	4.623,85
SAINT-CERGUES	Route des Tattes TR2	126510	7.863,00	1.415,34	6.447,66
CHENS-SUR-LEMAN	Route du Lac	166841	6.437,61	1.158,76	5.278,85
MONTRIOND	Route de la Dranse	168709	5.539,00	997,02	4.541,98
TOTAL € HT			67.872,72	15.824,60	52.048,12

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

 Joël BAUD-GRASSET.
